



LIQUIDATION JUDICIAIRE D UNE AGENCE DE VOYAGE

Par **sy172**, le **21/04/2013** à **21:34**

BONJOUR,

J'AI RESERVE UN VOYAGE DANS UNE AGENCE ET JE VIENS D'APPRENDRE QUE CELLE-CI VA PROBABLEMENT ETRE MISE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE PROCHAINEMENT. J'AI VERSE UN ACCOMPTE DE 30%. QUE DOIS-JE FAIRE FACE A UNE TELLE SITUATION ?

MERCI POUR VOS REPONSES.

Par **miyako**, le **21/04/2013** à **21:44**

bonsoir,

Faites vous connaître auprès du mandateur liquidateur Vous serez inscrit sur la liste des créanciers .Votre créance passera après l'URSSAF, les impôts, les salaires.

Normalement l'agence devait avoir une assurance professionnelle .Renseignez vous auprès du mandateur liquidateur dont vous pouvez avoir le nom auprès du tribunal de commerce qui a prononcé la liquidation.

Amicalement vôtre
suji KENZO